

ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2026

Le Président du SICTOM de Champagne Berrichonne,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe** est établi comme suit pour l'année 2026 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BRUNEAU Magali	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe
LE MOUELLIC Vanessa	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe
LE ROY Magali	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-29 du code général de la fonction publique ;

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président M. Éric VAN REMOORTERE,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Issoudun,
Le 29/12/2025

Le Président,
M. Éric VAN REMOORTERE

Publié le :

